

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026**



Publié le 24 AVR. 2026

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 15 avril 2026  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026\_042

Président : M. Bastien JOINT  
Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

**OBJET**

DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU  
SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE  
L'ASSOCIATION "LA PETITE  
MAISON"

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme THOMAS, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, Mme ESCORSA, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, Mme ZRARI, M. JEANNE MME HAMZAOU (par proc. à Mme GOYER), M. GAYET (par proc. à M. CIAPPARA), Mme PELLEGRINI (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. JUENET), M. BUATHIER (par proc. à Mme WEBANCK), M. GUERIN (par proc. à M. PROTHERY)

Etai(en)t absent(s) :

**PREFECTURE**

Accusé de réception

Reçu le 24 AVR. 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260421-D2026\_042-DE

**Rapport de :** Isabelle MAINAND

L'association "La Petite Maison" a pour but de gérer un lieu accueillant les enfants de moins de quatre ans, accompagnés d'un adulte, avec le concours d'une équipe formée à l'accueil (psychologue, psychanalyste, médecin...).

La Petite Maison, située 42 rue Pasteur, est une structure qui permet à l'enfant, interlocuteur à part entière, de faire ses premiers pas dans la vie en société. Elle est aussi un espace de jeux, de parole, de rencontre et d'échange pour les adultes et les enfants.

Les statuts de l'association prévoient que "chaque établissement public ou privé participant directement au financement de l'association, en est membre de droit et peut mandater un représentant au conseil d'administration".

La Ville de Caluire et Cuire est un partenaire actif de l'association et en est donc membre de droit. A ce titre, le Conseil Municipal doit désigner un de ses membres pour le représenter au sein du Conseil d'administration de l'association « La Petite Maison ».

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, par 36 voix pour, au sein du Conseil d'administration de l'association "La Petite Maison" :

Mme Evelyne GOYER en qualité de représentante.

Sept conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 AVR. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.